

ANNEXES SANITAIRES

Réseau d'assainissement

La commune de Pusignan dispose d'un réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales se développant sur la majeure partie de la zone urbanisée.

1. ETAT ACTUEL

a. Nombre d'habitants rattachés au réseau

1567 clients raccordés au réseau. Le taux de collecte est d'environ 92%

Industries non rattachées

Aucune industrie ne dispose d'un assainissement particulier, toutes sont raccordées au réseau collectif.

Zone desservie par le réseau

L'ensemble de la zone agglomérée. Le linéaire totalise environ 26,3 km pour le réseau d'eaux usées. Le réseau est de type séparatif

b. Station d'épuration

Le refoulement des effluents est acheminé vers la nouvelle station d'épuration de Jonage mise en service en 2006 et qui reçoit les effluents de l'aéroport de Saint Exupéry et des communes de Pusignan, Jons, Villette d'Anthon, Janneyrias et des communes de l'Est de la Communauté Urbaine de Lyon.

La station est dimensionnée pour traiter 42 000 eq/habitants. Concernant Pusignan, il est prévu que cette station traite environ 4100 eq/habitants, avec un débit de 931 m³/jour pour un traitement de 566 kg/j DCO. La station est donc suffisamment dimensionnée pour recevoir l'urbanisation envisagée dans le cadre du projet de développement de la commune (PADD).

Il s'agit d'une filière de traitement primaire physicochimique et d'un traitement secondaire biologique. Les rejets des effluents traités se font dans le Rhône.

c. Les eaux pluviales

L'écoulement des eaux pluviales sur la commune de Pusignan s'effectue par l'intermédiaire d'un réseau pluvial constitué de tronçons canalisés (buses, ouvrages,...) ou non (fossés, caniveaux,...). Ce réseau représente environ 10 km.

d. Assainissement individuel

L'assainissement non collectif, concerne les secteurs suivants :

- Impasse Bellevue, chemin de Ferraguet, rue du Mariage, rue du Clapier, chemin du Château, rue Neuve, chemin du Puit Troquet, route de Versailles, route Nationale, soit une trentaine d'habitations.

La commune a mis en place un service public de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (SPANC). Ce dispositif permet d'assurer le contrôle des dispositifs neufs ou réhabilités et d'effectuer un diagnostic sur les ouvrages existants dans le but de vérifier leur innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement.

e. Gestion des réseaux de la station

Délégataire : VEOLIA Eau Centre Opérationnel Rhône Loire Auvergne par contrat d'affermage en date du 1/07/2012.

2. RESEAU FUTUR

a. Les projets

Les secteurs d'extension prévus dans le PLU et plus particulièrement les secteurs d'accueil de zones d'activité desservi en limite de zone. Par ailleurs le réseau actuel est suffisamment dimensionné pour permettre la densification envisagée dans le cadre du PLU au sein des zones urbaines actuelles.

Concernant les eaux pluviales, un schéma général, ayant fait l'objet de plusieurs scénarios (cf. documents joints), a été réalisé en 2005 en vue de réaliser des travaux en vue :

- De définir un nouveau tracé pour l'évacuation des eaux pluviales et limiter les risques d'inondation au niveau de la place Valla,
- Envisager un site qui pourrait recevoir des aménagements permettant l'infiltration des eaux pluviales.
-

b. Zones ne pouvant pas être raccordées sur le réseau

Les maisons isolées et non raccordées resteront en assainissement autonome et seront contrôlés dans le cadre du SPANC.

c. Conclusions générales

Les capacités actuelles des réseaux permettront de répondre aux besoins des urbanisations programmées dans le cadre du PLU.

